
**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2019-10

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-11

ADOPTION DE L'ETAT DES LIEUX 2019

DELIBERATION N° 2019-12

AVIS SUR LA SYNTHESE DES REPONSES AUX CONSULTATIONS
SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES ET LES PROPOSITIONS
POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE SDAGE 2022-2027

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-10

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE
2019**

Le Comité de Bassin de Corse, délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

Le vice-président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-11

ADOPTION DE L'ETAT DES LIEUX 2019

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.4424-32-1,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux modifié,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Corse,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

SE FELICITE des travaux d'état des lieux réalisés et de l'intérêt des informations rassemblées en vue de la préparation du futur SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures associé ;

SOULIGNE que l'état des eaux qui s'est encore amélioré montre de nouveau que l'objectif premier pour le bassin de Corse est de veiller à la non-dégradation de ce patrimoine ;

CONFIRME, au regard de ces travaux, l'importance de poursuivre les efforts conduits actuellement dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures pour réduire les pressions qui dégradent ou menacent encore la quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides, ainsi que de poursuivre l'effort d'amélioration de la connaissance de l'état des masses d'eau et également des effets des actions entreprises ;

ADOpte l'état des lieux du bassin de Corse amendé en séance ;

DEMANDE au secrétariat technique de procéder à la mise à disposition du document de l'état des lieux qui sera approuvé par l'Assemblée de Corse, pour tous les acteurs concernés.

Le vice-président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-12

**AVIS SUR LA SYNTHESE DES REPONSES AUX CONSULTATIONS SUR LES
QUESTIONS IMPORTANTES ET LES PROPOSITIONS POUR LEUR PRISE EN
COMPTE DANS LE SDAGE 2022-2027**

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.4424-32-1,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux modifié,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Corse,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

SE FELICITE de la diversité des contributions recueillies ;

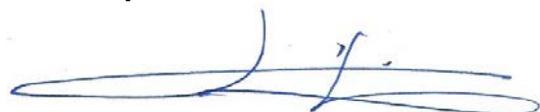
PREND ACTE de la synthèse des avis du public et des assemblées ;

CONFIRME l'intérêt des observations recueillies et la pertinence des propositions pour leur prise en compte et **DEMANDE** au secrétariat technique d'exploiter celles-ci ainsi que les questions importantes pour l'actualisation du SDAGE 2022-2027 ;

DEMANDE au secrétariat technique de mettre à disposition des acteurs cette synthèse des avis et les analyses détaillées ;

CONFIRME l'organisation et le calendrier de travail proposés pour les travaux de préparation du SDAGE et de son programme de mesures.

Le vice-président du comité de bassin



Xavier LUCIANI